



**COMMUNE DE
SAINT HILAIRE LES PLACES**

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
5 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le cinq novembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de Saint Hilaire Les Places, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Sylvie VALLADE, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie VALLADE, Marie Line VALADE, Amandine BRESSON, Pauline BRUZAT, MM. Daniel OFFER, Jean Marc BARRIERE, François BUISSON, Franck DELAUTRETTE, Gérard CHANDES et Anthony MALAGNAT.

ABSENTS excusés :

Mme Cécilia GOURGOUSSE a donné délégation de vote à Mme Amandine BRESSON

M. Gérald BATISSOU a donné délégation de vote à Mme Sylvie VALLADE

Mme Véronique BONNET a donné délégation de vote à M. Anthony MALAGNAT

M. Marc LOBO et M. Aurélien MASCARENAS absent.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

I – Mesure à prendre suite à l'installation du conseil municipal

1. Constitution de commissions communales consultatives / Article L 2121-22 du CGCT
2. Désignation de délégués auprès de syndicats
3. Désignation de délégués auprès d'autres organismes
4. Proclamation du tableau du conseil municipal

II– Affaires financières

1. Délibération modificative ou additive de crédits budgétaires
2. Dossier de demande de subventions pour des tableaux blancs interactifs pour l'école
3. Admission en non-valeur budget eau et assainissement

III– Affaires générales

1. Règlement général de l'Union Européenne sur la protection des données (RGPD)
2. Répertoire unique électoral

IV- Vies des commissions et questions diverses

Madame le Maire propose de nommer M. Daniel OFFER comme secrétaire de séance, l'intéressé accepte.

Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu du conseil municipal du 17 septembre 2018 : **9 pour et 1 absent**

Arrivées de M. MASCARENAS à 20 h 35, M. LOBO à 20 h 39.

Madame le Maire souhaite tout d'abord et comme le code général des collectivités Territoriales le prévoit, donner les résultats des élections complémentaires convoquées par Mr le Préfet le 13 Septembre 2018. Ces élections font suite au décès d'un conseiller et la démission de 4 autres conseillers dont les deux dernières sont celles d'Isabelle MIGUEL DIAS et de Sylvie LUCET. Nous les avons organisées conformément à l'arrêté de Mr le Préfet le 21 et le 28 Octobre.

Les résultats sont les suivants :

1^{er} tour du 21 Octobre un taux de participation de 63.65 %

2^{ème} tour du 28 Octobre un taux de participation de 65.63 %

Madame le Maire rappelle que la participation en 2014 était de 86 % au 1^{er} tour et 84 % au second tour. La commune a donc plus de 150 électeurs qui ne se sont pas déplacés.

COMPLEMENTAIRES 2018		
	1er TOUR	2ème TOUR
COLAS William	120	87
CHANDES Gérard	162	204 Elus
BRUZAT Pauline	158	206 Elus
MALAGNAT Anthony	146	200 Elus
BONNET Véronique	140	193 Elus
BARTHE Guilène	203	186
LEDUR Stéphane	204	188
LEES Lorraine	139	
DEMAISON Antoine	193	178
MASCARENAS Aurélien	214 Elus	
BOTTE Richard	208	181
Nuls	8	6
Blancs	3	2
Nombre d'inscrits	675	675
Nombre de votants	429	443
Suffrages exprimés	418	435

Madame le Maire transmet les félicitations de ses collègues Maires de Meilhac, Saint-Maurice les Brousses, Flavignac, Pageas et Saint-Yrieix la Perche, de Monsieur le Président de la Communauté de Communes, de Madame PLAZZI, conseillère départementale et de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS Président du conseil Départemental.

Madame le Maire dit : « En entrant au conseil municipal, vous allez participer à la vie du premier pilier de notre République Française. La constitution et les différentes lois organisent la vie à l'intérieur de notre état. De nombreuses lois et règlements ont une déclinaison municipale et c'est dans ce cadre-là que vous allez être amenés à prendre des décisions. C'est ainsi que nous avons adopté en 2017 un règlement intérieur à notre conseil municipal.

Madame le Maire donne lecture du règlement intérieur du conseil municipal de Saint-Hilaire les Places.

I. MESURES A PRENDRE SUITE A L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

1) Constitution de commissions communales consultatives /Article L2121-22 du CGT :

Le conseil municipal peut former librement des commissions composées exclusivement d'élus, chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Ces commissions ne sont que de simples organes d'instructions et ne peuvent se substituer au conseil municipal pour régler les affaires de la commune.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de former les commissions communales consultatives comme suit : (délibération n° 2018/72) :

Commissions	Membres	Délégué
FINANCES, BUDGET, COMPTABILITE	Sylvie VALLADE, Daniel OFFER et Cécilia GOURGOUSSE	Daniel OFFER
ECOLE, JEUNESSE, CANTINE, GARDERIE	Sylvie VALLADE, Marc LOBO, Amandine BRESSON, Daniel OFFER, Pauline BRUZAT et Gérard CHANDES	Pauline BRUZAT Représentant au conseil d'école : Amandine BRESSON
GESTION DU PERSONNEL, BILAN RESSOURCES HUMAINES	Sylvie VALLADE, Daniel OFFER, Marie Line VALADE et Aurélien MASCARENAS	Marie Line VALADE
COMMUNICATION, SITE INTERNET, BULLETIN MUNICIPAL, AFFICHAGE	Sylvie VALLADE, Daniel OFFER, Véronique BONNET	Daniel OFFER
SOCIAL, EMPLOI, NOUVEAUX ARRIVANTS, PERSONNES FRAGILISEES	Sylvie VALLADE, Daniel OFFER, Amandine BRESSON, Pauline BRUZAT et Gérard CHANDES A titre consultatif : Lorraine LEES pour les personnes étrangères domiciliés sur la commune	Gérard CHANDES
TRAVAUX, AMENAGEMENT, SECURITE, EAU, VOIRIE	Sylvie VALLADE, Daniel OFFER, Franck DELAUTRETTE, Marc LOBO, Jean Marc BARRIERE et M Gérald BATISSOU A titre consultatif : Joseph CHAUPITRE	Marc LOBO
ASSOCIATIONS, ARTISANAT, COMMERCE, AGRICULTURE	Sylvie VALLADE, Anthony MALAGNAT, François BUISSON, Cécilia GOURGOUSSE	Anthony MALAGNAT
TOURISME, CAMPING, GITES, LAC, FLEURISSEMENT, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE, ANIMATION	Sylvie VALLADE, Véronique BONNET, Marie Line VALADE, Franck DELAUTRETTE et Aurélien MASCARENAS A titre consultatif sur la partie langue anglaise : Lorraine LEES et Alain COLLET pour ses compétences en matière de tourisme	Marie Line VALADE
	Sylvie VALLADE, Gérald BATISSOU, Amandine BRESSON, Marie Line VALADE et Gérard CHANDES A titre consultatif Mr Henri MARTIN	Gérald BATISSOU

PATRIMOINE ET CULTURE		
COMMISSION APPEL D'OFFRE	Titulaires : Franck DELAUTRETTE, Marc LOBO, Jean Marc BARRIERE	Suppléants : Cécilia GOURGOUSSE, Daniel OFFER, François BUISSON

2) Désignation de délégués auprès des Syndicats Intercommunaux :

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de désigner les délégués auprès des Syndicats Intercommunaux comme suit : (délibération n° 2018/73) :

Syndicat Intercommunal de Voirie	<u>Titulaire</u> : Marie Line VALADE, Franck DELAUTRETTE <u>Suppléant</u> : Marc LOBO et Gérald BATISSOU
Syndicat Intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de St Yrieix Nexon (SICTOM)	<u>Titulaire</u> : Gérald BATISSOU <u>Suppléant</u> : Daniel OFFER

3) Désignation de délégués auprès d'autres organismes :

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de désigner les délégués auprès d'autres organismes comme suit : (délibération n° 2018/74) :

Agence Technique Départementale (ATEC)	<u>Titulaire</u> : Le Maire, Sylvie VALLADE <u>Suppléant</u> : Gérald BATISSOU
Comité de Jumelage	<u>Titulaire</u> : Le Maire, Sylvie VALLADE <u>Suppléant</u> : François BUISSON, Gérard CHANDES
Association des communes jumelées Nouvelle Aquitaine	<u>Titulaire</u> : Président du Jumelage <u>Suppléant</u> : Le Maire, Sylvie VALLADE, Gérard CHANDES
Association départementale pour l'aménagement des collectivités (ADAC)	<u>Titulaire</u> : Jean Marc BARRIERE <u>Suppléant</u> : Marie Line VALADE
Association des Maires	

	Titulaire : Le Maire, Sylvie VALLADE Suppléant : Gérald BATISSOU
Syndicat Energies Haute-Vienne	Titulaire : Jean Marc BARRIERE Suppléant : Marc LOBO
Parc Naturel Régional (PNR)	Titulaire : Marie Line VALADE Suppléant : Aurélien MASCARENAS, Gérald BATISSOU
Défense et pandémie	Titulaire : Sylvie VALLADE Suppléant : Daniel OFFER

4) Proclamation du tableau du conseil municipal : (délibération 2018/75)

Tableau du Conseil Municipal
MAIRE : Sylvie VALLADE
1^{er} adjoint : Gérald BATISSOU
2^{ème} adjoint : Marie Line VALADE
3^{ème} adjoint : Daniel OFFER
CONSEILLERS :
François BUISSON
Marc LOBO
Jean Marc BARRIERE
Franck DELAUTRETTE
Amandine BRESSON
Cécilia GOURGOUSSE
Aurélien MASCARENAS
Pauline BRUZAT
Gérard CHANDES
Anthony MALAGNAT
Véronique BONNET

II. AFFAIRES FINANCIERES

1) Délibération modificative ou additive de crédits budgétaires budget principal :

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, autorise le projet de délibération modificative ou additive de crédit budgétaire suivant : (délibération 2018/76)

Section de fonctionnement dépenses :

Article	Libellés	Montant
648.8	Autres charges de personnel	+ 12 030.68 €
6413	Personnel non titulaire	- 12 030.68 €

Madame le Maire précise que les décisions conduiront au même montant d'équilibre de la section de dépenses de fonctionnement soit : 933 763.08 €.

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, autorise le projet de délibération modificative ou additive de crédit budgétaire suivant : (délibération 2018/77)

Arrivée de M. BATAISSOU 21 h 34

Section d'investissement dépenses :

Article	Libellés	Montant
1641	Emprunts	+ 3 100 €
2128	Autres agencements et aménagement de terrains	- 3 100 €

Madame le Maire précise que les décisions conduiront au même montant d'équilibre de la section de dépenses d'investissement soit : 420 785.34 €.

2) Dossier de demande de subventions pour les tableaux blancs interactifs pour l'école.
(Délibération 2018/78)

Madame le Maire explique que l'état a lancé pendant l'été un appel à projet « Ecoles numériques innovantes et ruralité » destiné à aider les communes à équiper certaines écoles en numérique. L'opération est à destination des communes de moins de 2000 habitants et l'enveloppe est de 20 millions d'euros. Le dossier comprend toute une partie pédagogique.

Il est donc demandé à l'assemblée d'autoriser l'école de déposer un dossier auprès de l'Inspection Académique pour l'achat de tableaux blancs interactifs dans le cadre du plan gouvernemental « Ecole numériques innovantes et ruralité » :

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise l'école de déposer un dossier auprès de l'inspection Académique pour l'achat de tableaux blancs interactifs dans le cadre du plan gouvernemental « Ecole numériques innovantes et ruralité ».

3) Admission en non-valeur budget Eau et Assainissement. (Délibération 2018/79)

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise l'admission en non-valeur d'un montant de 986.14 € sur le budget de l'eau et de l'assainissement.

III. AFFAIRES GENERALES

1) RGPD (Règlement général de l'Union Européenne sur la protection des données).
(Délibération 201/80)

Madame le Maire explique que depuis le 25 Mai 2018, chaque collectivité doit se conformer au règlement général de protection des données règlement européen et loi informatique et libertés. C'est-à-dire que la commune doit désigner un délégué à la protection des données contenues dans les fichiers par exemple point de desserte en eau potable, assainissement, élèves fréquentant l'école. C'est une obligation lourde à mettre en place pour une petite commune. Aussi la communauté de commune a lancé une consultation pour l'ensemble des communes membres. Il est proposé la mise en place de ce contrat pour 400 € HT, pour la mise en place de la conformité en 2018, puis 259 € HT par an à partir de 2019.

Madame le Maire donne lecture du contrat de mission de délégué à la protection des données.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise la signature du contrat de mission de délégué à la protection des données pour 400 € HT en 2018 pour la mise en place de la conformité et de 259 € HT par an à partir de 2019.

2) Répertoire unique électoral

Madame le Maire explique que jusqu'à présent une commission communale composée du Maire, du délégué nommé par le Préfet et du délégué nommé par le Tribunal siègeait pour examiner les inscriptions et radiations à effectuer sur la liste électorale de la commune.

Celle-ci va se réunir pour la dernière fois le 19 novembre 2018.

A compter du 1^{er} janvier 2019, est créé un répertoire unique électoral, avec la mise en place d'un système de gestion des listes électorales unique. Une passerelle dématérialisée entre l'INSEE et les communes est créée. Le Maire valide ou non les inscriptions et radiations que la commune reçoit via cette passerelle.

Une COMMISSION DE CONTROLE sera ainsi créée :

*elle statue sur les recours administratifs préalables

*elle s'assure de la régularité de la liste électorale : elle peut réformer les décisions du maire, elle peut inscrire ou radier des électeurs.

* ses décisions sont notifiées à l'électeur, au maire et à l'Insee dans les deux jours

*elle est constituée de 3 membres : un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau (pas le maire ni les adjoints) parmi les membres volontaires. Par défaut, ce sera le plus jeune conseiller municipal., un délégué de l'administration désigné par le Préfet, un délégué désigné par le tribunal de grande instance.

Madame le Maire explique également qu'il n'y a pas besoin de délibération, une simple désignation suffit. Le nom du conseiller est à présenter au préfet pour le 16 novembre 2018.

Le conseil municipal désigne trois membres du conseil comme suit :

Amandine BRESSON et Daniel OFFER : Titulaires
Suppléant : François BUISSON

IV. VIES DES COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ☞ Réunion calendrier des manifestations avec les présidents d'associations
- ☞ Formation avec ADM sur le pouvoir de police des maires sur les chemins ruraux
- ☞ Randonnée sur les carrières, une quarantaine de participants
- ☞ Handi cross des PEP avec la participation de deux classes de l'école
- ☞ Courrier Mairie de LADIGNAC-LE-LONG concernant des aménagements routiers au niveau de la traversée de « POMMET »
- ☞ Décès d'un papa de 2 élèves de l'école qui avait 41 ans
- ☞ Signature de l'achat du terrain derrière l'école
- ☞ Repas vendredi 9 novembre au soir avec les agriculteurs qui entretiennent les chemins
- ☞ Dimanche cérémonie du 11 novembre
- ☞ Vide ta chambre des parents d'élèves
- ☞ Accueil des nouveaux arrivants le 1/12 à 10 h 30
- ☞ OT : journée de travail sur le schéma intercommunal de développement touristique
- ☞ Rencontre avec la sénatrice : essentiellement sur les dotations communes, EPCI, département et réforme du nombre de députés et de sénateurs avec très peu de représentativité puisque proportionnelle sur le national
- ☞ Plusieurs CA à Puychény avec ATEC pour le plan d'aménagement sur les 3 sites.
- ☞ Jumelage : un CA avec 11 membres a été mis en place le 5 octobre

Communauté de communes :

Réunions publiques PLUi

Réunion sur la redevance incitative en matière d'ordures ménagères

Conférence des Maires avec confirmation du report du transfert de compétences en matière d'eau et d'assainissement au 1/01/2026

Recrutement d'un agent sur 13/35^{ème} pour l'entretien de l'espace récréatif

Uniformisation des bases d'imposition sur les 2 anciennes Communautés de Communes pour la CFE

Suppression de la correction des abattements liée au transfert de la taxe d'habitation du département vers les Communautés de Communes

Clôture des budgets multiples ruraux Rilhac Lastours et St-Jean Ligoure transférés vers le budget activités commerciales

Appel à projets OPREVERT : vers une gestion raisonnée des déchets verts. Etude et mise en place de placettes des déchets verts avec valorisation de proximité

L'autostop organisé et une voiture électrique en auto partage

Révision PLUi Monts de Châlus – abstention majoritaire

DM espace récréatif + 71 000 € en investissement dépassement des travaux

Fonds de soutien à l'économie locale : aide à l'immobilier d'entreprises artisanales et commerciales – Communauté de Communes + département

Repreneurs pour les boucheries de Bussière et Flavignac

Bail commercial à l'entreprise LONGUECHAUD au sein du bâtiment Aile

Diagnostic agricole pour la transmission d'exploitations

Développement numérique : signature de la convention jalon 1 pour les plaques FTTH

🚩 Madame le Maire lève la séance à 22 h 24.